

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Joël BILLARD, Maire

MM, RAPP LEROY, LAMY, BORDES, LHOSTE, FRICHOT, MOUTET, GOUSSARD, GIRAUD, Adjoints
MM, JEANNE, GOURGUECHON, DOUSSET, COCHELIN, MARTINI, DUFER, GILLET, MARTIN,
MAGNE, RIVERAIN, GREVEL

ABSENTS EXCUSÉS

Monsieur Michel BOISARD qui donne pouvoir à Madame Sylvie GOUSSARD

Madame Marie-Christine NORMAND qui donne pouvoir à Monsieur Patrick GOURGUECHON

Monsieur Éric JUBERT qui donne pouvoir à Monsieur Guy MOUTET

Madame Agnès GUERIN qui donne pouvoir à Monsieur Patrick JEANNE

Madame Suzie PETIT qui donne pouvoir à Monsieur Joël BILLARD

Madame Valérie GALLOPIN qui donne pouvoir à Monsieur Fabien GILLET

ABSENTS

Monsieur Sylvain HACAULT

La séance est ouverte à 20 heures 33.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Jean-Christophe DOUSSET est élu secrétaire de séance.

À l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire indique qu'il faudra débattre et se prononcer sur le point suivant non-inscrit dans la convocation :

- demande de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Travaux 2019 - Budget Eau

Le compte-rendu de la séance du 13 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de courriers de remerciements :

- de Monsieur et Madame JAMIN, des Anciens Combattants de Sancheville pour le prêt de la vitrine
- de DomusVi Aide & soins à domicile pour le prêt de la salle
- de Madame Gobbi Moreau, conciliateur de justice, qui met fin à sa carrière, pour la mise à disposition d'un bureau pour ses permanences
- de Monsieur Boudet Daniel pour la mise en place des stops rue du Val de Loir

1- CRÉDITS ALLOUÉS À L'OGEC ST SAUVEUR ANNÉE 2017/2018

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de fixer à 846 euros (800 euros fonctionnement et 46 euros crédit pédagogique) par élève domicilié à Bonneval le montant des crédits à l'OGEC Saint-Sauveur pour l'année 2017/2018.

Le montant de la dépense qui s'élève à 52 452 euros est inscrit au budget primitif 2018.

2- DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT HABITAT EURÉLIEN

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE d'accorder sa garantie communale à hauteur de 50% à l'Office Public de l'Habitat, Habitat Eurélien, pour un prêt PAM CDC de 70 000 euros et un Eco prêt PAM de 160 000 euros qu'il souhaite contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la réhabilitation de 10 logements collectifs situés Rue des Ouches.

3- FIXATION TARIFS TARTIFLETTE 2018

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de fixer à 12 euros pour adultes et 5 euros pour enfants le prix du repas - tartiflette - qui se déroulera le vendredi 7 décembre 2018 organisé à l'occasion du village de Noël durant les fêtes de fin d'année. DIT QUE le montant de la recette sera inscrit au budget 2018 de la Commune.

4- CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT À TEMPS COMPLET

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de créer un emploi permanent à temps complet afin de renforcer les effectifs au service des écoles à compter du 1^{er} décembre 2018.

5- RECRUTEMENT POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ À TEMPS NON COMPLET

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de créer un emploi à temps non complet (20 heures) pour accroissement temporaire d'activité afin de renforcer les effectifs au service des écoles à compter du 1^{er} décembre 2018 jusqu'au 30 novembre 2019.

6- RECRUTEMENT POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ À TEMPS COMPLET

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de créer un emploi à temps complet pour accroissement temporaire d'activité afin de renforcer les effectifs au service des écoles à compter du 1^{er} décembre 2018 jusqu'au 31 août 2019.

7- RECRUTEMENT POUR LES OPÉRATIONS DE RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de créer 10 postes temporaires d'agents recenseurs à temps complet de mi-janvier à mi-février 2019.

8- DÉCISIONS MODIFICATIVES - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à apporter les décisions modificatives suivantes au budget principal :

- 60631 Fournitures entretien : + 17 000 €
- 60632 Fournitures petit équipement : + 36 000 €
- 60633 Fournitures de voirie : + 10 000 €
- 61521 Terrains : + 10 000 €
- 615221 Entretien et réparations bâtiments publics : + 8 000 €
- 6161 Assurance multirisques : + 6 000 €
- 6232 Fêtes et cérémonies : + 3 000 €
- 6261 Frais d'affranchissement : + 10 000 €
- 65888 Autre charges de gestion courante : - 100 000 €

2031 : Frais d'études : + 30 000 €

2313 : Immobilisation en cours construction : - 30 000 €

9- DÉCISIONS MODIFICATIVES - BUDGET DE L'EAU

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à apporter les décisions modificatives suivantes au budget de l'Eau :

Compte 701249 (dépenses) : Reversement redevance pollution eau : + 95 000 €

Compte 701241 (recettes) : redevance pollution eau : + 95 000 €

203 Frais de recherche, étude : + 13 500 €

2156 Matériel spécifique : - 13 500 €

10- DÉCISIONS MODIFICATIVES - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à apporter les décisions modificatives suivantes au budget de l'Assainissement :

Compte 706129 (dépenses) : Reversement redevance modernisation des réseaux de collecte : + 60 000 €

Compte 706121 (recettes) : redevance modernisation des réseaux de collecte : + 60 000 €

11- DÉCISIONS MODIFICATIVES - BUDGET BÂTIMENTS

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à apporter les décisions modificatives suivantes au budget de l'Assainissement :

60632 Fournitures de petit équipement : + 1 000 €

65888 Autres charges de gestion courante : - 1 000 €

1641 Emprunts capital : + 210 €

2313 Immobilisations en cours constructions : - 210 €

12- DÉCISIONS MODIFICATIVES - BUDGET BATEAUX ÉLECTRIQUES

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à apporter les décisions modificatives suivantes au budget Bateaux Électriques :

6237 Publication : + 500 €

6262 Frais de télécommunication : + 1 000 €

706 prestations de service : + 1 500 €

13- ADMISSION EN NON-VALEUR - CRÉANCES ÉTEINTES ET IRRÉCOUVRABLES - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil, par 23 voix pour et 3 abstentions (Mmes RIVERAIN, GREVEL et M.MAGNE), DÉCIDE d'admettre en créances éteintes, au compte 6542 la somme de 78 € TTC sur l'exercice 2018 et en créances irrécouvrables, au compte 6541 la somme de 650,90 € TTC sur l'exercice 2018 concernant la liste 3324240531.

14- ADMISSION EN NON-VALEUR - CRÉANCES ÉTEINTES ET IRRÉCOUVRABLES - BUDGET DE L'EAU

Le Conseil, par 23 voix pour et 3 abstentions (Mmes RIVERAIN, GREVEL et M.MAGNE), DÉCIDE d'admettre en créances éteintes, au compte 6542 la somme de 1.166,26 € TTC sur l'exercice 2018 et en créances irrécouvrables, au compte 6541 la somme de 2.515,68 € TTC sur l'exercice 2018 concernant la liste 33238440231.

15- ADMISSION EN NON-VALEUR - CRÉANCES ÉTEINTES ET IRRÉCOUVRABLES - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil, par 23 voix pour et 3 abstentions (Mmes RIVERAIN, GREVEL et M.MAGNE), DÉCIDE d'admettre en créances éteintes, au compte 6542 la somme de 820,52 € TTC sur l'exercice 2018 et en créances irrécouvrables, au compte 6541 la somme de 1 320,30 € TTC sur l'exercice 2018 concernant la liste 3322861131.

16- BP PULOIS

Le Conseil, à l'unanimité, VOTE le budget primitif 2018 de Pulois.

17- EXONÉRATION DE LOYERS

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE, à titre exceptionnel, afin de favoriser l'installation d'un médecin sur la commune, d'accorder une exonération d'un an de loyer.

18- CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AE311 POUR 288 M² PAR ACTE ADMINISTRATIF

Le Conseil, à l'unanimité, APPROUVE la vente d'une partie de la parcelle AE311 sise Chemin des Bouveries d'une superficie de 288 m² à Monsieur et Madame HELIER au prix de 1 700 euros, frais à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir et authentifier les actes de cession.

19- SIGNATURE PAR ACTE ADMINISTRATIF DE LA PARCELLE AE311 - DÉSIGNATION D'UN ADJOINT

Le Conseil, à l'unanimité, DÉSIGNE Madame Evelyne RAPP-LEROY, adjointe au Maire, pour procéder à la signature de l'acte de cession de la parcelle AE311. En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Evelyne RAPP-LEROY, la représentation de la commune sera assurée par Monsieur Jean-Michel LAMY, deuxième adjoint, et en leurs absences ou empêchements simultanés par Madame Danielle BORDES, troisième adjointe.

20- CESSION DE LA PARCELLE ZY204 PAR ACTE ADMINISTRATIF

Le Conseil, à l'unanimité, APPROUVE la vente de la parcelle ZY204 sise 13 rue du Clos Saint Jacques d'une superficie de 808 m² à Monsieur et Madame BOURNAT au prix de 49 000 euros, frais à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir et authentifier les actes de cession.

21- SIGNATURE PAR ACTE ADMINISTRATIF DE LA PARCELLE ZY204 - DÉSIGNATION D'UN ADJOINT

Le Conseil, à l'unanimité, DÉSIGNE Madame Evelyne RAPP-LEROY, adjointe au Maire, pour procéder à la signature de l'acte de cession de la parcelle ZY204. En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Evelyne RAPP-LEROY, la représentation de la commune sera assurée par Monsieur Jean-Michel LAMY, deuxième adjoint, et en leurs absences ou empêchements simultanés par Madame Danielle BORDES, troisième adjointe.

22- MODIFICATION DÉLIBÉRATION 2018-037 - ACQUISITION DE PARCELLES

Par délibération 2018-037 le Conseil a approuvé l'acquisition d'une partie de la parcelle ZK328P sise lieudit La Croix Bourgot. Il convient de modifier cette délibération comme suit :

Le Conseil, à l'unanimité, APPROUVE l'acquisition des parcelles ZK415, ZK472p, ZK449 et ZK328 pour une surface totale de 26 381m² à la société Pierre et Territoires Eure-et-Loir Aménagement Foncier pour un montant de 100 000 euros HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir et authentifier les actes de cession.

23- MODIFICATION DÉLIBÉRATION 2018-038 - SIGNATURE PAR ACTE ADMINISTRATIF - DÉSIGNATION D'UN ADJOINT

Le Conseil, à l'unanimité, DÉSIGNE Madame Evelyne RAPP-LEROY, adjointe au Maire, pour procéder à la signature de l'acte de cession des parcelles ZK415, ZK472p, ZK449 et ZK328 pour une surface totale de 26 381m². En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Evelyne RAPP-LEROY, la représentation de la commune sera assurée par Monsieur Jean-Michel LAMY, deuxième adjoint, et en leurs absences ou empêchements simultanés par Madame Danielle BORDES, troisième adjointe.

24- DEMANDE DE SUBVENTION DRAC ET DÉPARTEMENT - ESPACE MARTIAL TAUGOURDEAU

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la DRAC et du Département pour la restauration de l'Espace Martial Taugourdeau.

25- EFFACEMENT DES RÉSEAUX DIVERS, CRÉATION RÉSEAU EU ET RENFORCEMENT RÉSEAU AEP - RUE DU VERGLAS : PRÉSENTATION DES PLIS

Le Conseil, à l'unanimité, et suivant l'avis de la commission d'attribution des marchés réunit le 12 novembre 2018, DÉCIDE d'attribuer le marché pour l'effacement des réseaux divers, la création d'un réseau EU et le renforcement du réseau AEP rue du Verglas :

- Pour le lot 1 : la proposition de l'entreprise VILLEDIEU FRERES sise 1bis Rue des Champarts à DANGEAU (28160) pour un montant de 186 339.00 HT soit 223 606.80 € TTC.

- Pour le lot 2 : la proposition de l'entreprise VILLEDIEU FRERES sise 1bis Rue des Champarts à DANGEAU (28160) pour un montant total de 50 962.00 HT soit 61 154.40 € TTC se décomposant en deux tranches comme suit :

- Tranche ferme (rue du Verglas) pour un montant de 42 342.00 € HT soit 50 810.40 € TTC.

- Tranche conditionnelle (Rue de la Côte d'Or) pour un montant de 8 620.00 HT

soit 10 344.00 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit marché et tous les actes y afférant.

26- AMÉNAGEMENT D'UN BÂTIMENT EN SALLES SPORTIVES, ADMINISTRATIVES ET CULTURELLES - LOT 9 GÉNIE CLIMATIQUE : MODIFICATION EN COURS D'EXÉCUTION

Le Conseil, par 22 voix pour et 4 abstentions (Mmes RIVERAIN, GREVEL et M.JUBERT, MAGNE), et suivant l'avis de la commission d'attribution des marchés réunit le 12 novembre 2018, APPROUVE la modification en cours d'exécution pour un montant de 3 310,00 euros HT. L'écart introduit par cette modification est de 4.58%.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

27- DÉNOMINATION DU SQUARE D'ORLÉANS

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE, afin d'honorer sa mémoire, de dénommer le square situé Rue d'Orléans, Square Bernard VITAL, ancien Adjoint au Maire en charge du Sport de 1977 à 1995.

28- CONVENTION DE DISPONIBILITÉ OPÉRATIONNELLE AVEC LE SDIS28

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention de partenariat entre le SDIS 28 et la Commune relative à la disponibilité du « sapeur-pompier volontaire ».

POINT NON-INSCRIT À L'ORDRE DU JOUR INITIAL

29- DEMANDE DE PRÊT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le maire à solliciter un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 800 000 euros pour les divers travaux prévus au cours de l'année 2019 - budget de l'Eau et à signer toutes les pièces à intervenir.

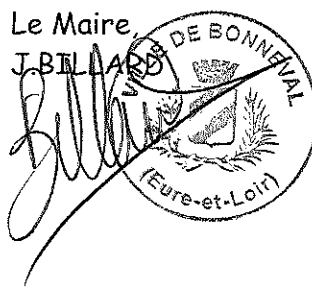
30- INFORMATIONS DIVERSES CONCERNANT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BONNEVALAIS

Néant

Après signature des différents documents, la séance est levée à 21h48.

Vu par nous, Monsieur Joël BILLARD, Maire de Bonneval, pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux dispositions de l'article 21 21 25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
J. BILLARD

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNE DE BONNEVAL' at the top and '(Eure-et-Loir)' at the bottom, with a central emblem. The signature is written in a cursive style and extends across the seal.